

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire**

Séance du Lundi 13 mars 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 13 mars, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 18

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LEBRIAND - S. LAATIRISS – E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - M. SOILIH – C. RENKLICAY - C. MABANZA - S. GIBERT – S. GAUBIER -

Absents excusés représentés : 9

M. GAMIETTE représenté par C. VAZQUEZ - A. QUAROUAGH représenté par C. TAWAB KEBAY – Y. BOUKANTAR représenté par F. OGBI - M. AUBRY représentée par S. LAATIRISS - M. RAMI représentée par E. ETE - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par C. MABANZA – L. HERGAUX représentée par D. ATIG - C. M' PIANA représentée par S. GIBERT

Absents : 8

F. NDOMBELE - Y. ITOUA - T. DIAWARA - S. BENDIAB – D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTTE

Délibération N° DEL-2017-0018 : Vote du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 relatif à l'adoption du budget et à l'obligation faite aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant le vote du Budget principal et de ses budgets annexes,

Vu la loi n° 2015 – 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son article 107 qui complète les règles relatives au débat d'orientations budgétaires,

Vu le décret n° 2016 – 841 du 24 juin 2016 précisant le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire,

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2017 annexé à la présente délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires transmis avec la convocation du Conseil Municipal.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote : à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 20/03/2017
Transmis en Préfecture le :

